REGLEMENT : TRAIL DU PAYS DE MONTS
Le 11 février 2024

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Programme

Les épreuves s'élanceront de l'Hippodrome de l'Atlantique chemin du Petit Sochard à Saint Jean de Monts.

Canicross : Départs : le samedi 10 févier 2024

- Canicross 6km à 14h30
- Canimarche 6Km à 14h45

Trail des Pays de Monts : Départs : Dimanche 11 février 2024

- Course 53km à 6h00
- Course 25km à 9h00
- Trail 14km à 9h30
- Trail 8km à 10h00
- Trail enfants à partir de 11h
  - 1 km pour les éveils - poussins
  - 2 km pour les benjamins - minimes

Le Trail et les épreuves de Canicross permettront aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet … en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers sur la dune grise et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.

Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.

ATTENTION : selon les courses les distances réelles peuvent variées de +ou- 500m par rapport aux distances annoncées

Art 2 : Informations concurrents

Retrait des dossards Canicross et Canimarche :

- Samedi 10 février 2024 de 12h30 à 14h00 à l'hippodrome

Pas d'inscription sur place

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

Retrait des dossards Trail :
- Samedi 10 février 2024 de 15h à 17h à l'hippodrome
- Dimanche 11 février 2024 à partir de 7h30 à l'Hippodrome
- Dimanche 11 février 2024 de 5h à 5h30 (uniquement pour le 53 km) ATTENTION – il est fortement conseillé de venir récupérer votre dossard le samedi après-midi.

Pas d'inscription sur place

Le Trail 8Km est ouvert à partir de la catégorie cadets U18 (2008 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).
Le trail 14km est ouvert à partir de la catégorie junior U20 (2006 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).
Les Trail 24Km est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2004 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Les Trail 53 Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2004 et avant) sous réserve de justifier de son aptitude médicale à ce type d'épreuve (licence en cours FFA ou FFTRI, certificat de moins de 1 an).

Les Trails enfants sont réservés aux jeunes à partir de la catégorie

- Eveil-Athlé U10 (2017 - 2016 - 2015) 1km
- Poussins U12 (2014 - 2013) 1km
- Benjamins U14 (2012 - 2011) 2km
- Minimes U16 (2009 - 2010) 2km

<u>Matériel Obligatoire Coureur (53 kms)</u>

- Gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire
- Lampe frontale et/ou ventrale en bon état de marche et chargée
- Couverture de survie
- Sifflet
- Vêtements chauds (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Veste imperméable et respirante (selon le temps, à déterminer la veille de la course)

Matériel conseillé (Liste non exhaustive)

- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

L'Organisateur pourra interdire le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 53km : 8 heures
- 25km : 4 heures

Barrières horaires :
Pour les courses suivantes des barrières horaires ont été fixées à :

- **Sur le 53 km**
  BH 9h30 au km 24
  BH 10h40 au km 33
- **Sur le 25 km**
  BH 10h40 au km 12

Passé ces délais, le participant a OBLIGATION de remettre son dossard au signaleur de la Barrière Horaire et sera classé hors-délai

Art 3 : Environnement - La nature nous accepte : Respectez-la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTS, les organisateurs vous remercient de respecter cette règle fondamentale.

Art 4 : Ravitaillements

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels...).
Ravitaillement intermédiaire en eau et solide sur le Trail 53 km uniquement au 24ème Km en libre-service.
Pas de gobelet jetable sur l'épreuve
Prévoir votre gobelet pour le ravitaillement intermédiaire et final

Pas de ravitaillement intermédiaire sur les autres distances.

Art 5 : Récompenses

Un lot à tous les participants des différents trail aux retraits du dossard.
Pour les Trails, 8km, 14km, 25 km & 53km, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.
Courses enfants : récompenses aux trois premiers de chaque catégorie (Poussins, Benjamins, Minimes)

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

Art 6 : Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 7 : Sécurité

Chaque portion de route ouverte à la circulation ne sera pas toujours protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causé par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 8 : Annulation

Quelques soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

Art 9 :

TOUT LE CLUB DU SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON ET TOUTE L'EQUIPE ORGANISATRICE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE COURSE – ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!!

REGLEMENT : CANICROSS et CANIMARCHE
Le 10 février 2024

Art 1 : Programme

Les épreuves s'élanceront de l'Hippodrome de l'Atlantique chemin du Petit Sochard à Saint Jean de Monts.

Canicross : Départs : le samedi 10 févier 2024

- Canicross 6km (à partir de 16 ans) à 14h30
- Canimarche 6Km (à partir de 16 ans) à 14h45

Art 2 : Informations concurrents

Retrait des dossards Canicross et Canimarche :

Samedi 10 février 2024 de 12h30 à 14h00 à l'hippodrome

Pas d'inscription sur place

Documents obligatoires

- Certificat médical canicross ou licence 2023/2024 canicross.
- Vaccin du chien à jours le jours de l'événement, (rage et toux du chenil)

Règlement :

- Chien attaché en permanence.
- Aucun chien en liberté.

- Nous nous donnons le droit de refuser un concurrent dont le matériel de son animal n'est pas adapté (harnais type Julius).
- Contrôle matériel !
- Un vétérinaire en cas d'urgence est prévu
- Chien catégorisé autorisé mais dans les règles légales françaises donc muselière et papiers en règle.

Le règlement de course appliqué est celui de la Fédération Française des Sports et Loisirs Canins (FFSLC) Voir le règlement de la FFSLC

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027